

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEILHARDS
SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril, à 9 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13 Votants 13+2 pouvoirs

Présents : René HILAIRE, Marc MILLON, Jean-François BALAVOINE, Jean-Pierre CHAUNU, Eric VAN TILBEURGH, Yves MAZERBOURG, Florian FRACHET

Elodie DUMOND, Michelle JENTY, Dominique WANGERMEE, Anne ROPERT, Brigitte LEBRIEZ

Absents excusés :

Véronique PASQUEREAU (pouvoir à Michelle JENTY)

Guillaume COMMAGNAC (pouvoir à Anne ROPERT)

Madame Dominique WANGERMEE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente Monsieur CHAUVIERE, conseiller aux décideurs locaux (CDL). Le CDL est un cadre de la direction générale des finances publiques (DGFiP), expert du conseil au service des élus locaux (maires, présidents d'EPCI) et de leur service. En effet, il propose une offre de conseil individualisé aux élus pour répondre à leurs besoins sur différents sujets.

ORDRE DU JOUR

- Validation du PV de la réunion du 28 février 2023
- Vote des taux d'imposition et taxes locales 2022
- Vote des subventions 2023 aux associations
- Régularisation du tableau des emplois
- Achat de matériel
- Travaux AEP le Breuil
- Changement de fournisseur de gaz
- Questions diverses

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 février 2023.

1 / Vote des taux d'imposition et taxes locales 2023

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la commune.

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 n°1259 COM (1),

Considérant que les taux d'imposition doivent être fixés par délibération en matière de Taxes foncières (bâti et non bâti) pour 2023 ;

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est rétablie suivant les instructions gouvernementales.

Il faut donc fixer un taux d'imposition ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, (15 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- Décide de ne pas augmenter les taux Communaux des taxes foncières bâties et non bâties par rapport à 2022
- Décide de fixer le taux de la taxe foncière (bâti) à 29,76 %
- Décide de fixer le taux de la taxe foncière (non bâti) à : 57.68 %
- Décide de fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 14.43% (même taux que 2019).
- Décide de ne pas instaurer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le montant total prévisionnel attendu pour 2023 et résultant des taux arrêtés ci-dessus est donc de 206 499 € qui sera reporté sur le BP 2023.

2 / Vote des subventions 2023 aux associations

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière, un montant total de 4 020 € avait été voté.

Monsieur le Maire propose :

Comice Agricole d'Arrondissement	20 €
Prévention Routière	20 €
Bibliothèque centrale de prêt	30 €
Don du sang	40 €
Jeunes Agriculteurs	50 €
Séjours linguistiques collège d'Uzerche	50 €
Comice agricole cantonal	80 €
VMEH	80 €
FNACA MEILHARDS	80 €
LA GAILLARDE	80 €
CULTURE ET TRADITIONS	80 €
Parents d'élèves du RPI	80 €
Sapeurs-pompiers Chamberet	100 €
FOYER RURAL	150 €
MELI-MELO MEILHARDOIS	300 €
SOCIETE DE CHASSE MEILHARDOISE	200 €
PETANQUE MEILHARDOISE	200 €
NOEL DES AINES	200 €
J.M.F.	280 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 700 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, (15 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- Décide d'accorder aux associations pour l'année 2023 les subventions mentionnées ci-dessus pour un montant total de 4 020 €, qui seront inscrites au budget 2023
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions

3 / Régularisation du tableau des emplois

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la création d'un agent polyvalent (transfert de la régie épicerie communale) et le remplacement d'un agent ayant quitté ses fonctions.

Mr le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services, la création de deux postes d'adjoint technique dont un éligible au contrat aidé.

La commission ressources humaines et Monsieur le maire ont procédé au recrutement de l'emploi aidé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour, 0 contre, 0 abstention) : Monsieur Jean-Pierre Chaunu n'a pas participé au vote

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents correspondants.

4 / Achat de matériel

Afin d'entretenir efficacement le site touristique de l'étang de la Besse, Monsieur le Maire propose l'achat d'un ensemble composé d'un tracteur (26 CV), un broyeur et une benne.

Il présente trois devis :

- Menue Culture pour 13 949 € TTC + 85 € de frais de dossier
- Garage Lucien Farges pour 16 899 € TTC
- Ets Marsaleix pour 14 400 € TTC

Après examen de la commission travaux et appel d'offres la proposition des Ets Marsaleix a été validé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, (15 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- accepte la proposition de la commission des travaux et appel d'offres
- décide de retenir les Ets Marsaleix pour l'acquisition de ce matériel
- valide la somme de 14 400 € TTC. Cette dépense sera imputée en opération d'investissement sur le budget principal de la commune.
- autorise M le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'achat de ce matériel

5 / Travaux AEP Le Breuil

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'engager des travaux de renouvellement du réseau AEP et des branchements dans le village du Breuil.

Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation des entreprises. Quatre candidats ont remis une offre :

- SAS PIGNOT TP
 - 193 195,80 € HT
- SAS LASCAUX TP
 - Base : 157 254,45 € HT
 - Variante PE : 159 115,70 € HT
- MIANE ET VINATIER
 - 124 533,50 € HT
- SOGEA SUD OUEST
 - Base : 129 703,35 € HT
 - Variante Fonte Blutop : 148 963,35 € HT

Monsieur le Maire propose de valider le choix proposé par SOCAMA Ingénierie, maître d'œuvre et dont le rapport d'analyse a été présenté aux membres de la commission d'appel d'offres convoquée à titre consultatif le 31 mars dernier. Ainsi, en application des dispositions du règlement de consultation, il est proposé de retenir l'offre de base de SOGEA SUD OUEST.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, (15 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **Décide** de retenir l'offre de base de SOGEA SUD OUEST pour un montant de 129 703,35 € HT
- **Autorise** le maire à signer le marché avec le prestataire retenu
- **Confirme** le recours à l'emprunt pour le financement des travaux
- **Décide** d'adopter la charte qualité des réseaux d'eau potable

6 / Changement de fournisseur de gaz

Dans le but d'économie d'énergie Monsieur le Maire a pris la décision de contacter Antargaz et Primagaz pour négocier la tarification. Monsieur le Maire souligne que depuis 2014, le fournisseur de gaz de la salle polyvalente est Primagaz. A titre indicatif, la salle polyvalente consomme 2 à 3 tonnes de gaz annuellement.

Les deux propositions sont :

- Primagaz : prix du gaz 990 € HT la tonne, un abonnement de stockage de 150 € annuel, soit un montant de 1 117,74 € TTC bloqué sur deux ans
- Antargaz : prix du gaz 800 € HT la tonne, abonnement de stockage de 50 € annuel, soit un montant de 1 039,56 € TTC montant bloqué sur deux ans et un geste commercial se concrétisant par un avoir de 500 € HT, à la première livraison.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, (15 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **Décide** de retenir l'offre de Antargaz au montant de 1 039.56 € TTC bloqué sur deux ans à compter de la prochaine livraison
- **Autorise** le maire à signer les documents avec le prestataire retenu

7 / Informations et questions diverses

*** SIRTOM**

Monsieur le Maire a bien fait remonter au SIRTOM la demande de ramassage des poubelles plus fréquent pendant la période d'été, suite à l'inquiétude de dépôts d'ordures sauvages. La réponse a été que les communes et agglomérations ayant une population plus importante ont un ramassage à 15 jours et que cela se passe bien.

*** Félicitations** à Monsieur Philippe HECKLE pour sa légion d'honneur remise au Sénat

*** Foire du 1^{er} mai**

Monsieur le Maire rappelle la tenue de la foire primée aux agneaux de boucherie, avec marché aux plants, vide grenier, méchoui géant et restauration suivi du traditionnel thé dansant l'après-midi.

*** Terra Aventura** débutera le 24 juin prochain

*** Empoisonnement de l'étang** reporté (cf. décision préfectorale « vigilance sécheresse » jusqu'au 15 avril 2023) ainsi que l'ouverture de la pêche sur l'étang.

*** Charte de bon voisinage**

Monsieur le Maire précise que la réflexion d'une mise en place de celle-ci est en cours. De plus, cette démarche peut être facilitée par une proposition de Loi annoncée par le Gouvernement.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 10 heures 40.

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril, à 10 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13 Votants 13+2 pouvoirs

Présents : René HILAIRE, Marc MILLON, Jean-François BALAVOINE, Jean-Pierre CHAUNU, Eric VAN TILBEURGH, Yves MAZERBOURG, Florian FRACHET

Elodie DUMOND, Michelle JENTY, Dominique WANGERMEE, Anne ROPERT, Brigitte LEBRIEZ

Absents excusés :

Véronique PASQUEREAU (pouvoir à Michelle JENTY)

Guillaume COMMAGNAC (pouvoir à Anne ROPERT)

Madame Dominique WANGERMEE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Chauvière de sa présence. Celui-ci, avant le vote des différents budgets, a présenté au Conseil Municipal la situation budgétaire de la commune.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT

Présenté par Monsieur Chauvière, conseiller aux décideurs locaux (CDL):

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		76 800,74		151 813,75		228 614,49
Opérations de l'exercice	114 759,58	106 224,74	18 000,00	38 834,00	132 759,58	145 058,74
TOTAUX	114 759,58	183 025,48	18 000,00	190 647,75	132 759,58	373 673,23
Résultats de clôture		68 265,90		172 647,75		240 913,65
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	114 759,58	183 025,48	18 000,00	190 647,75	132 759,58	373 673,23
RESULTATS DEFINITIFS		68 265,90		172 647,75		240 913,65

Le compte administratif 2022 Eau/Assainissement a été voté à 14 voix pour (Mr le Maire ne participe pas au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Chauvière statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	68 265,90
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (106 224,74 - 114 759,58)	-8 534,84
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	76 800,74
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	172 647,76
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (38 834,00 - 18 000,00)	20 834,00
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	151 813,75
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	172 647,76

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	68 265,90
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats.

COMPTE DE GESTION 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte de Gestion de Madame TERRASSOUX, trésorière des Finances Publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2022 eau et assainissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2023 suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	249 158,90 €	249 158,90 €
Section d'investissement	500 539,65 €	500 539,65 €
TOTAL	749 698,55 €	749 698,55 €

Le budget primitif 2023 Eau et Assainissement a été voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EPICERIE

Présenté par Monsieur Chauvière, conseiller aux décideurs locaux (CDL):

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		9 164,90		5 983,31		15 148,21
Opérations de l'exercice	68 054,81	55 252,02	7 253,19	5 206,07	75 308,00	60 458,09
TOTAUX	68 054,81	64 416,92	7 253,19	11 189,38	75 308,00	75 606,30
Résultats de clôture	3 637,89			3 936,19		298,30
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	68 054,81	64 416,92	7 253,19	11 189,38	75 308,00	75 606,30
RESULTATS DEFINITIFS	3 637,89			3 936,19		298,30

Le compte administratif 2022 Epicerie a été voté à 14 voix pour (Mr le Maire ne participe pas au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

EPICERIE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Chauvière statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	-3 637,89
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (55 252,02 - 68 054,81)	-12 802,79
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	9 164,90
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	3 936,19
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (5 206,07 - 7 253,19)	-2 047,12
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	5 983,31
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	3 936,19

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	3 637,89

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats.

COMPTE DE GESTION 2022 EPICERIE

Le compte de Gestion de Madame TERRASSOUX, trésorière des Finances Publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2022 épicerie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 EPICERIE

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2023 suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	90 631,79 €	90 631,79 €
Section d'investissement	8 936,19 €	8 936,19 €
TOTAL	99 567,98 €	99 567,98 €

Le budget primitif 2023 *Epicerie* a été voté (13 pour, 0 contre, 2 abstentions (Michelle Jenty - Véronique Pasquereau)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Présenté par Monsieur Chauvière, conseiller aux décideurs locaux (CDL):

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			203 393,85		203 393,85	
Opérations de l'exercice	502 338,10	637 540,03	489 160,92	471 597,56	991 499,02	1 109 137,59
TOTAUX	502 338,10	637 540,03	692 554,77	471 597,56	1 194 892,87	1 109 137,59
Résultats de clôture		135 201,93	220 957,21		85 755,28	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	502 338,10	637 540,03	692 554,77	471 597,56	1 194 892,87	1 109 137,59
RESULTATS DEFINITIFS		135 201,93	220 957,21		85 755,28	

Le compte administratif 2022 *Commune* a été voté à 14 voix pour (Mr le Maire ne participe pas au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Chauvière statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	135 201,93
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (637 540,03 - 502 338,10)	135 201,93
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-220 957,21
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (471 597,56 - 439 160,92)	-17 563,36
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-203 393,85
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-220 957,21

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	135 201,93
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats.

COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Le compte de Gestion de Madame TERRASSOUX, trésorière des Finances Publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2022 commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2022 suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	692 842,56 €	692 842,56 €
Section d'investissement	599 487,21€	599 487,21 €
TOTAL	1 292 329,77 €	1 292 329,77 €

Le budget primitif 2023 Commune a été voté à l'unanimité

La séance est levée à 12 heures 30.

Le Maire
CAFFY Jean-Jacques



La secrétaire de séance
WANGERMEE Dominique